

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
Pour	00
Contre	10

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du **11 décembre 2020**

L'an deux mille vingt, le onze décembre, à **19 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à huis clos, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Evelyne GIPOULON, M. Alexandre BOURDERY, M. Frédéric DUPLEIX

Pouvoirs : Mme Michèle TIXIER-GALLAND a donné pouvoir à Mme Isabelle CARTON

Excusée : Mme Justine BOSSERT

Absents :

Date de convocation : 05 décembre 2020

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : parcelles AS 19 et AV 90 – droit de préférence

En application des dispositions de l'article L. 331-24 du code forestier (ventes de parcelles boisées d'une superficie inférieure à 4 hectares), la Commune a été saisie par Maître PFEIFFER, Notaire à AUBUSSON, au titre de son droit de préférence, de la vente de deux parcelles de taillis cadastrées AS 19 (36a 65ca) et AV 90 (40A 85 ca) situées entre Rimareix et Chez Bardy.

Le Maire invite le Conseil à s'exprimer sur l'opportunité ou non, pour la Commune, d'acquérir ces deux parcelles. Une discussion s'ensuit.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas exercer son droit de préférence et donc, de ne pas acquérir les parcelles AS 19 et AV 90